



Hérisson empoisonné



Il arrive souvent que l'on découvre dans son jardin un hérisson. Mais comment savoir quand cet animal a véritablement besoin de notre aide ?

Déjà dites-vous bien qu'un hérisson déambulant de jour n'est pas normal. Néanmoins il peut tout simplement avoir été dérangé. Par conséquent, si son poids est supérieur ou égal à 400 g, qu'il ne présente pas de plaie ou de signe d'un quelconque malaise le mieux est tout simplement de le mettre dans un carton avec un peu d'eau et quelques croquettes, jusqu'à la nuit tombée ou vous pourrez le remettre dehors.

Maintenant que faire en cas de problème ?

Empoisonnement

Les cas d'empoisonnements sont malheureusement courants pour le hérisson qui mange tant les limaces empoisonnées que les carcasses de rongeurs tués par la mort aux rats.

Comment reconnaître un empoisonnement ?

Dans ce genre de cas, l'animal présente des problèmes d'équilibre. Il avance souvent en basculant d'un côté ou l'autre (tombant parfois également). Selon l'état d'empoisonnement, cela peut s'accompagner d'une abondance de bave (cas notamment sur certains produits contre les limaces) ou de crachat de sang (pour ceux contre les rats), voire même d'une léthargie due à une chute de la température corporelle.

Que faire dans ce cas-là ?

Dans ces cas-là, il convient de ramasser l'animal de le mettre dans un carton et de lui donner une dose de vitamine K1 (pour nourrisson) que l'on peut facilement acheter en pharmacie. Dans la mesure du possible, il convient de donner également de l'argile verte en poudre et une gélule (l'ouvrir pour ne mettre que la poudre) de charbon actif diluée dans l'eau et inoculée à la seringue. En effet, la vitamine ne fait véritablement effet qu'au bout de 24h, l'argile et le charbon permettent donc de diminuer l'impact de l'intoxication avant l'action de la vitamine. Laissez l'animal au chaud (sur une bouillotte ou du moins une bouteille d'eau chaude) dans une pièce calme avec de l'eau et de la nourriture (les croquettes pour chat suffisent).

Quel que soit le cas pour lequel vous ramassez un hérisson, n'oubliez jamais qu'il s'agit d'un animal protégé et que vous ne pouvez donc pas le garder chez vous. Nous vous invitons donc à contacter pour une prise en charge :

- **Indre Nature au 02 54 22 60 20 (ou dans le pire des cas à association@indrenature.net) qui le transférera alors dans les meilleurs délais.**
- **Ou directement à ATOUPIK (association de soins pour les hérissons), située à Massay, auprès d'Anne Dupuis au 02 48 51 90 98.**